

L'objection de conscience des individus doit être respectée

9 janvier 2026

Discours aux membres du corps diplomatique accrédité près le Saint-Siège pour la présentation des vœux pour la nouvelle année

Pape Léon XIV

9 janvier 2026

Excellences, Distingués membres du Corps diplomatique, Mesdames et Messieurs,

je tiens tout d'abord à remercier Son Excellence l'Ambassadeur George Poulides, Doyen du Corps diplomatique, pour les paroles aimables et respectueuses qu'il m'a adressées en votre nom à tous, et je vous souhaite bienvenue à cette rencontre organisée pour échanger nos vœux au début de la nouvelle année.

Il s'agit d'un événement traditionnel dans la vie du Corps diplomatique accrédité auprès du Saint-Siège, mais qui constitue une nouveauté pour moi qui ai été appelé il y a quelques mois à paître le troupeau du Christ. Je suis donc heureux de vous accueillir ce matin et je vous suis reconnaissant de votre forte participation, enrichie cette année par la présence des nouveaux Chefs de Mission résidents du Kazakhstan, du Burundi et de la Biélorussie. Je remercie les autorités gouvernementales respectives pour leur décision d'ouvrir des Représentations diplomatiques près le Saint-Siège à Rome, signe tangible des bonnes et fructueuses relations bilatérales. À travers vous tous, chers ambassadeurs, je souhaite adresser mes vœux de bonheur à vos pays et partager un regard sur notre époque tellement troublée par un nombre croissant de tensions et de conflits.

L'année qui vient de s'achever a été riche en événements, à commencer par ceux qui ont directement touché la vie de l'Église, celle-ci ayant vécu un Jubilé intense et vu le retour à la Maison du Père de mon vénéré prédécesseur, le Pape François. Le monde entier s'est rassemblé autour de son cercueil le jour des funérailles, percevant la disparition d'un père qui a guidé le Peuple de Dieu avec une profonde charité pastorale.

Il y a quelques jours, nous avons fermé la dernière Porte Sainte, celle de la basilique Saint-Pierre, que le Pape François avait ouverte lui-même la nuit de Noël 2024. Au cours de l'Année Sainte, des millions de pèlerins ont afflué à Rome pour accomplir le pèlerinage jubilaire. Chacun est venu chargé de son expérience, de ses questions et de ses joies, mais aussi de ses douleurs et de ses plaies, pour franchir les Portes Saintes, symbole du Christ lui-même, notre céleste médecin qui, en venant dans la chair, a pris sur lui notre humanité pour nous faire participer à sa vie divine, comme nous l'avons contemplé dans le mystère de Noël récemment célébré. Je suis convaincu que lors de ce passage, de nombreuses personnes ont pu approfondir ou redécouvrir leur relation avec le Seigneur Jésus, trouvant ainsi du réconfort et une espérance renouvelée pour affronter les défis de la vie.

Je tiens ici à exprimer une particulière gratitude aux Romains qui, avec beaucoup de patience et de sens de l'hospitalité, ont reçu les nombreux pèlerins et touristes venus du monde entier dans la Ville éternelle.

Je tiens à adresser une gratitude particulière au Gouvernement italien, à l'Administration capitoline et aux forces de l'ordre qui ont travaillé avec zèle et précision pour que Rome puisse accueillir tous les visiteurs et pour que les événements du Jubilé, comme ceux qui ont suivi le décès du Pape François, puissent se dérouler dans la sérénité et la sécurité.

Le Saint-Siège et l'Italie partagent non seulement une proximité géographique, mais surtout une longue histoire de foi et de culture qui relie l'Église à cette magnifique Péninsule et à son peuple. En témoignent également les excellentes relations bilatérales scellées cette année par l'entrée en vigueur des modifications apportées à l'Accord sur l'assistance spirituelle des Forces Armées qui permettra un accompagnement spirituel plus efficace des femmes et des hommes exerçant leur service dans les Forces Armées en Italie comme dans leurs nombreuses missions à l'étranger, mais aussi par la signature de l'accord pour une installation agrivoltaïque à Santa Maria di Galeria, qui permettra d'alimenter la Cité du Vatican en électricité grâce à des sources renouvelables, confirmant ainsi l'engagement commun en faveur de la création. Je suis également reconnaissant pour les visites que m'ont rendues les hautes autorités de l'État au début de mon Pontificat et pour l'exquise hospitalité qui m'a été réservée au Palais du Quirinal par le Président de la République à qui je souhaite adresser mon cordial et reconnaissant souvenir.

Au cours de l'année, répondant à l'invitation qui avait été faite au Pape François, j'ai eu la joie de pouvoir me rendre en Turquie et au Liban. Je suis reconnaissant aux Autorités des deux pays pour leur accueil. À İznik, en

Turquie, j'ai eu l'occasion de commémorer, avec le Patriarche œcuménique de Constantinople et les représentants des autres confessions chrétiennes, les 1700 ans du Concile de Nicée, le premier concile œcuménique. Ce fut une occasion importante pour renouveler notre engagement sur le chemin vers la pleine unité visible de tous les chrétiens. Au Liban, j'ai rencontré un peuple qui, malgré les difficultés, est plein de foi et d'enthousiasme et j'ai perçu l'espoir émanant des jeunes qui aspirent à construire une société plus juste et plus soudée en renforçant l'entrelacement entre les cultures et les confessions religieuses qui rend le pays du Cèdre unique au monde.

Chers ambassadeurs,

inspiré par les événements tragiques du sac de Rome en 410 ap. J.-C., saint Augustin a écrit l'une des œuvres les plus puissantes de sa production théologique, philosophique et littéraire : le *De Civitate Dei*, La Cité de Dieu. Comme l'a observé le Pape Benoît XVI, il s'agit d'une « œuvre imposante et décisive pour le développement de la pensée politique occidentale et pour la théologie chrétienne de l'histoire ». [1: Benoît XVI, Catechèse (20 février 2008).] Il s'inspire d'un « récit » – dirions-nous en termes contemporains – qui se répandait : « Les païens, encore nombreux à cette époque, et même bon nombre de chrétiens pensaient que le Dieu de la nouvelle religion et les apôtres eux-mêmes avaient montré qu'ils étaient incapables de protéger la ville. À l'époque des divinités païennes, Rome était caput mundi, la grande capitale, et personne ne pouvait imaginer qu'elle serait tombée aux mains de ses ennemis. À présent, avec le Dieu des chrétiens, cette grande ville ne paraissait plus sûre ». [2: Benoît XVI, Catechèse (20 février 2008).]

Notre époque est certes très éloignée de ces événements. Il ne s'agit pas seulement d'une distance temporelle, mais aussi d'une sensibilité culturelle différente et d'un développement des catégories de pensée. Cependant, on ne peut ignorer le fait que notre sensibilité culturelle s'est inspirée de cette œuvre qui, comme tous les classiques, parle aux hommes de tous les temps.

Augustin interprète les événements et la réalité historique selon le modèle des deux cités : la cité de Dieu, qui est éternelle et caractérisée par l'amour inconditionnel de Dieu (*amor Dei*), auquel est lié l'amour du prochain, en particulier des pauvres ; et la cité terrestre, qui est un lieu de séjour temporaire où les êtres humains vivent jusqu'à leur mort. De nos jours, elle comprend toutes les institutions sociales et politiques, de la famille à l'État national et aux organisations internationales. Pour Augustin, cette cité était incarnée par l'Empire romain. La cité terrestre est centrée sur l'amour orgueilleux de soi (*amor sui*), sur la soif de pouvoir et de gloire mondains qui mènent à la destruction. Il ne s'agit toutefois pas d'une lecture de l'histoire qui vise à opposer l'au-delà à l'ici-bas, l'Église à l'État, ni d'une dialectique sur le rôle de la religion dans la société civile.

Dans la perspective augustinienne, les deux cités coexistent jusqu'à la fin des temps et possèdent une dimension à la fois extérieure et intérieure, car elles ne se mesurent pas seulement à l'aune des attitudes extérieures avec lesquelles elles sont construites dans l'histoire, mais aussi à l'aune de l'attitude intérieure de chaque être humain face aux réalités de la vie et aux événements historiques. Dans cette perspective, chacun de nous est protagoniste et donc responsable de l'histoire. Augustin souligne en particulier que les chrétiens sont appelés par Dieu à séjourner dans la cité terrestre avec le cœur et l'esprit tournés vers la cité céleste, leur véritable patrie. Cependant, le chrétien, vivant dans la cité terrestre, n'est pas étranger au monde politique et cherche à appliquer l'éthique chrétienne, inspirée des Écritures, au gouvernement civil.

La Cité de Dieu ne propose pas de programme politique, mais offre de précieuses réflexions sur des questions fondamentales de la vie sociale et politique, telles que la recherche d'une coexistence plus juste et plus pacifique entre les peuples. Augustin met également en garde contre les graves dangers pour la vie politique dérivant de fausses représentations de l'histoire, d'un nationalisme excessif et d'une distorsion de l'idéal de l'homme d'État.

Bien que le contexte dans lequel nous vivons aujourd'hui soit différent de celui du V^e siècle, certaines analogies restent très actuelles. Comme à ce moment-là, nous vivons une époque de profonds mouvements migratoires ; comme à ce moment-là, nous vivons une période de profonde réorganisation des équilibres géopolitiques et des paradigmes culturels ; comme à ce moment-là, nous ne sommes pas, selon l'expression bien connue du Pape François, dans une époque de changement, mais dans un changement d'époque [3: Cf. François, Discours au Ve Congrès national de l'Église italienne, Florence (10 novembre 2015).].

Ces temps-ci, la faiblesse du multilatéralisme sur le plan international est particulièrement préoccupante. Une diplomatie qui promeut le dialogue et recherche le consensus de tous est remplacée par une diplomatie de la force, des individus ou de groupes d'alliés. La guerre est revenue à la mode et une ferveur guerrière se répand. Le principe établi après la Seconde Guerre mondiale, qui interdisait aux pays d'utiliser la force pour violer les frontières d'autrui, a été enfreint. On ne recherche plus la paix comme un don et un bien désirable en soi « dans

la poursuite d'un ordre voulu par Dieu, qui implique une justice plus parfaite entre les hommes », [4: S. Paul VI, Lettre encyclique *Populorum progressio* (26 mars 1967), 76 : AAS 59 (1967), 294-295.] mais on la recherche par les armes, comme condition pour affirmer sa propre domination. Cela menace gravement l'État de droit qui est le fondement de toute coexistence civile pacifique.

D'ailleurs, comme le note saint Augustin, « il n'y a personne qui ne veuille la paix. Même ceux qui veulent la guerre ne veulent rien d'autre que gagner, ils souhaitent donc atteindre une paix glorieuse par la guerre. La victoire, en effet, n'est rien d'autre que la soumission de ceux qui opposent une résistance et, lorsque cela se produira, la paix sera là. [...] Même ceux qui veulent que la paix dans laquelle ils vivent soit rompue ne haïssent pas la paix, mais souhaitent qu'elle soit transmise à leur libre pouvoir. Ils ne veulent donc pas qu'il n'y ait pas de paix, mais qu'il y ait celle qu'ils veulent ». [5: S. Augustin, *De Civ. Dei*, XIX, 12.1.]

C'est précisément cette attitude qui a conduit l'humanité au drame de la Seconde Guerre mondiale dont les cendres ont donné naissance aux Nations Unies, dont le 80e anniversaire a été récemment célébré. Elles ont été voulues par la détermination de 51 nations comme pivot central de la coopération multilatérale afin de prévenir de futures catastrophes mondiales, de préserver la paix, de défendre les droits humains fondamentaux et de promouvoir un développement durable.

Je tiens à rappeler en particulier l'importance du droit international humanitaire dont le respect ne peut dépendre des circonstances et des intérêts militaires et stratégiques. Le droit humanitaire, en plus de garantir un minimum d'humanité dans les fléaux de la guerre, est un engagement que les États ont pris. Il doit toujours prévaloir sur les velléités des belligérants, afin d'atténuer les effets dévastateurs de la guerre, y compris dans une perspective de reconstruction. On ne peut passer sous silence le fait que la destruction d'hôpitaux, d'infrastructures énergétiques, d'habitations et de lieux essentiels à la vie quotidienne constitue une grave violation du droit international humanitaire. Le Saint-Siège réaffirme fermement sa condamnation de toute forme d'implication des civils dans les opérations militaires et souhaite que la Communauté internationale se souvienne que la protection du principe de l'inviolabilité de la dignité humaine et du caractère sacré de la vie compte toujours plus que tout intérêt national.

Dans cette perspective, les Nations Unies ont joué un rôle médiateur dans les conflits, encouragé le développement et aidé les États à protéger les droits humains et les libertés fondamentales. Dans un monde confronté à des défis complexes tels que les tensions géopolitiques, les inégalités et les crises climatiques, l'organisation devrait jouer un rôle fondamental pour favoriser le dialogue et l'aide humanitaire, contribuant ainsi à construire un avenir plus juste. Il est donc nécessaire de faire des efforts pour que les Nations Unies reflètent non seulement la situation du monde actuel et non celle de l'après-guerre, mais aussi pour qu'elles soient plus orientées et efficaces dans la poursuite non pas d'idéologies, mais de politiques visant à l'unité de la famille des peuples.

Le but du multilatéralisme est donc d'offrir un lieu où les personnes peuvent se rencontrer et parler, sur le modèle de l'ancien forum romain ou de la place médiévale. Cependant, pour dialoguer, il faut s'entendre sur les mots et les concepts qu'ils représentent. Redécouvrir le sens des mots est peut-être l'un des premiers défis de notre époque. Lorsque les mots perdent leur rapport à la réalité et que la réalité elle-même devient sujette à opinion et, en fin de compte, incompréhensible, on devient comme ces deux personnes dont parle saint Augustin qui sont obligées de rester ensemble sans qu'aucune des deux ne connaisse la langue de l'autre. Il observe que « les animaux muets, même s'ils sont d'espèces différentes, se comprennent plus facilement qu'elles, bien que toutes les deux soient des êtres humains. En effet, puisque par la seule diversité de la langue elles ne peuvent se communiquer leurs pensées, une grande affinité de nature ne sert à rien pour établir des relations, au point qu'un homme préfère rester avec son chien plutôt qu'avec un étranger ». [6: S. Augustin, *De Civ. Dei*, XIX, 7.]

De nos jours, le sens des mots est de plus en plus flou et les concepts qu'ils représentent de plus en plus ambigus. Le langage n'est plus le moyen privilégié de la nature humaine pour connaître et rencontrer, mais, dans les replis de l'ambiguïté sémantique, il devient de plus en plus une arme pour tromper ou frapper et offenser ses adversaires. Nous avons besoin que les mots recommencent à exprimer sans équivoque des réalités certaines. C'est seulement ainsi qu'un dialogue authentique et sans malentendus pourra reprendre. Cela doit se produire dans nos foyers et sur nos places, en politique, dans les moyens de communication et sur les réseaux sociaux, ainsi que dans le contexte des relations internationales et du multilatéralisme, afin que ce dernier puisse retrouver la force nécessaire pour jouer son rôle de rencontre et de médiation, indispensable pour prévenir les conflits, et que personne ne soit tenté de dominer l'autre par la logique de la force, qu'elle soit verbale, physique ou militaire.

Il convient également de noter que le paradoxe de cet affaiblissement de la parole est souvent revendiqué au nom de la liberté d'expression elle-même. Mais à y regarder de plus près, c'est le contraire qui est vrai : la liberté de parole et d'expression est garantie précisément par la certitude du langage et par le fait que chaque terme est ancré dans la vérité. Il est douloureux de constater, en revanche, que, surtout en Occident, les espaces de véritable liberté d'expression se réduisent de plus en plus, tandis que se développe un nouveau langage à la saveur orwellienne qui, dans sa tentative d'être toujours plus inclusif, finit par exclure ceux qui ne se conforment pas aux idéologies qui l'animent.

Malheureusement, cette dérive en entraîne d'autres qui finissent par restreindre les droits fondamentaux de la personne, à commencer par la liberté de conscience. Dans ce contexte, l'objection de conscience autorise l'individu à refuser des obligations légales ou professionnelles qui sont en contradiction avec des principes moraux, éthiques ou religieux profondément ancrés dans sa sphère personnelle : qu'il s'agisse du refus du service militaire au nom de la non-violence ou du refus de pratiques telles que l'avortement ou l'euthanasie pour des médecins et des professionnels de santé. L'objection de conscience n'est pas une rébellion, mais un acte de fidélité à soi-même. En ce moment particulier de l'histoire, la liberté de conscience semble faire l'objet d'une remise en question accrue de la part des États, y compris ceux qui se déclarent fondés sur la démocratie et les droits de l'homme. Cette liberté établit au contraire un équilibre entre l'intérêt collectif et la dignité individuelle, soulignant qu'une société authentiquement libre n'impose pas l'uniformité, mais protège la diversité des consciences, en prévenant les dérives autoritaires et en favorisant un dialogue éthique qui enrichit le tissu social.

De même, la liberté religieuse risque d'être restreinte, alors qu'elle est, comme le rappelait Benoît XVI, le premier des droits humains puisqu'elle exprime la réalité la plus fondamentale de la personne. [7: Benoît XVI, Discours à l'occasion de la présentation des vœux au Corps diplomatique, 9 janvier 2012.] Les données les plus récentes indiquent que les violations de la liberté religieuse sont en augmentation et que 64 % de la population mondiale subit de graves violations de ce droit.

En demandant le plein respect de la liberté religieuse et de culte pour les chrétiens, le Saint-Siège le demande également pour toutes les autres communautés religieuses. À l'occasion du 60e anniversaire de la promulgation de la Déclaration *Nostra aetate*, l'un des fruits du Concile œcuménique Vatican II qui s'est achevé le 8 décembre 1965, j'ai eu l'occasion de rappeler le rejet catégorique de toute forme d'antisémitisme, qui continue malheureusement à semer la haine et la mort, et l'importance de cultiver le dialogue judéo-chrétien, en approfondissant les racines bibliques communes.

Dans le même contexte commémoratif, la rencontre avec les représentants d'autres religions m'a permis de renouveler mon appréciation pour le chemin parcouru au cours des dernières décennies sur la voie du dialogue interreligieux, car dans toute recherche religieuse sincère, il y a « un reflet du Mystère divin unique qui embrasse toute la création ». [8: Catéchèse (29 octobre 2025).] En ce sens, je demande à la communauté des États de garantir la pleine liberté de religion et de culte à tous leurs citoyens.

On ne peut toutefois ignorer que la persécution des chrétiens reste l'une des crises des droits humains les plus répandues à l'heure actuelle, touchant plus de 380 millions de croyants partout dans le monde, lesquels subissent des niveaux élevés ou extrêmes de discrimination, de violence et d'oppression en raison de leur foi. Ce phénomène touche environ un chrétien sur sept dans le monde et s'est aggravé en 2025 en raison des conflits en cours, des régimes autoritaires et de l'extrémisme religieux. Toutes ces données montrent malheureusement que, dans de nombreux contextes, la liberté religieuse est davantage considérée comme un « privilège » ou une concession que comme un droit humain fondamental.

Je voudrais ici adresser une pensée particulière aux nombreuses victimes des violences à caractère religieux au Bangladesh, dans la région du Sahel et au Nigeria, ainsi qu'à celles du grave attentat terroriste perpétré en juin dernier contre la paroisse Saint-Élie de Damas, sans oublier les victimes de la violence djihadiste à Cabo Delgado, au Mozambique.

Il ne faut toutefois pas oublier une forme subtile de discrimination religieuse à l'égard des chrétiens qui se répand également dans des pays où ils sont majoritaires, comme en Europe ou en Amérique, où ils voient parfois leur possibilité d'annoncer les vérités évangéliques limitée pour des raisons politiques ou idéologiques, en particulier lorsqu'ils défendent la dignité des plus faibles, des enfants à naître, des réfugiés et des migrants, ou lorsqu'ils promeuvent la famille.

Dans le cadre de ses relations et actions au niveau international, le Saint-Siège défend constamment une position en faveur de la dignité inaliénable de toute personne. On ne peut donc pas ignorer, par exemple, que tout migrant est une personne et qu'en tant que tel, il possède des droits inaliénables qui doivent être respectés

dans tous les contextes. Tous les migrants ne se déplacent pas par choix, mais beaucoup sont contraints de fuir en raison de violences, de persécutions, de conflits et même des effets du changement climatique, comme dans différentes régions d'Afrique et d'Asie. En cette année où l'on célèbre le 75^e anniversaire de l'Organisation Mondiale pour les Migrations, je renouvelle le souhait du Saint-Siège que les mesures prises par les États contre l'illégalité et la traite des êtres humains ne deviennent pas un prétexte pour porter atteinte à la dignité des migrants et des réfugiés.

Les mêmes considérations valent pour les détenus, qui ne peuvent jamais être réduits au rang des crimes qu'ils ont commis. À cette occasion, je tiens à exprimer ma vive gratitude aux Gouvernements qui ont répondu positivement à l'appel de mon vénéré prédécesseur en faveur de gestes de clémence au cours de l'Année jubilaire, en exprimant le souhait que l'esprit du Jubilé inspire de manière permanente et structurelle l'administration de la justice, afin que les peines soient proportionnées aux délits commis, que des conditions dignes soient garanties aux détenus et, surtout, que l'on s'efforce d'abolir la peine de mort, mesure qui anéantit tout espoir de pardon et de renouveau. [9: Cf. François, Bulle d'indiction du Jubilé ordinaire de l'année 2025 « *Spes non confundit* » (9 mai 2024), 10 : AAS 116 (2024), 654-655.] Nous ne pouvons pas non plus oublier la souffrance de nombreux détenus pour raisons politiques présents dans de nombreux États.

Par ailleurs, dans la perspective chrétienne, l'être humain est créé à l'image et à la ressemblance de Dieu qui, « en l'appelant à l'existence par amour, l'a appelé en même temps à l'amour ». [10: S. Jean-Paul II, Exhortation apostolique *Familiaris consortio* (22 novembre 1981), 11 : AAS 74 (1982), 91.] Cette vocation se manifeste de manière privilégiée et unique au sein de la famille. C'est dans ce contexte que l'on apprend à aimer et que l'on développe la capacité de se mettre au service de la vie, contribuant ainsi au développement de la société et à la mission de l'Église.

Malgré son caractère central, l'institution familiale est aujourd'hui confrontée à deux défis cruciaux. D'une part, on assiste à une tendance inquiétante dans le système international qui consiste à négliger et à sous-estimer son rôle social fondamental, ce qui conduit à sa marginalisation institutionnelle progressive. D'autre part, on ne peut ignorer la réalité croissante et douloureuse des familles fragiles, désagrégées et souffrantes, affligées par des difficultés internes et des phénomènes inquiétants, y compris la violence domestique.

La vocation à l'amour et à la vie, qui se manifeste de manière éminente dans l'union exclusive et indissoluble entre la femme et l'homme, impose un impératif éthique fondamental : mettre les familles en mesure d'accueillir et de prendre pleinement soin de la vie naissante. Cela est plus que jamais prioritaire, en particulier dans les pays qui connaissent une baisse dramatique du taux de natalité. La vie est en effet un don inestimable qui se développe dans le cadre d'un projet relationnel fondé sur la réciprocité et le service.

C'est à la lumière de cette vision profonde de la vie comme un don à protéger et de la famille comme sa gardienne responsable qu'il faut rejeter catégoriquement les pratiques qui nient ou instrumentalisent l'origine de la vie et son développement. Parmi celles-ci, il y a l'avortement, qui interrompt une vie naissante et refuse d'accueillir le don de la vie. À cet égard, le Saint-Siège exprime sa profonde préoccupation face aux projets visant à financer la mobilité transfrontalière visant à accéder au soi-disant « droit à l'avortement sûr » et estime déplorable que des ressources publiques soient consacrées à la suppression de la vie, au lieu d'être investies dans le soutien aux mères et aux familles. L'objectif premier doit rester la protection de chaque enfant à naître et le soutien effectif et concret de chaque femme afin qu'elle puisse accueillir la vie.

De même, la maternité de substitution, qui transforme la gestation en un service négociable, viole la dignité tant de l'enfant, réduit à un « produit », que de la mère, en instrumentalisant son corps et le processus de génération et en altérant le projet relationnel originel de la famille.

De semblables considérations peuvent être étendues aux malades et aux personnes âgées et seules, qui ont parfois du mal à trouver une raison de continuer à vivre. Il incombe également à la société civile et aux États de répondre concrètement aux situations de fragilité, en proposant des solutions à la souffrance humaine, comme les soins palliatifs, et en promouvant des politiques de solidarité authentique, plutôt que d'encourager des formes de compassion illusoire comme l'euthanasie.

Une réflexion similaire peut être faite à propos de beaucoup de jeunes confrontés à de nombreuses difficultés, parmi lesquelles la dépendance aux drogues. Un effort conjoint de tous est nécessaire pour éradiquer ce fléau de l'humanité et le trafic de drogue qui l'alimente, afin d'éviter que des millions de jeunes à travers le monde ne finissent victimes de la consommation de drogues. Conjointement à cet effort, il devra y avoir des politiques adéquates de désintoxication et des investissements plus importants dans la promotion humaine, l'éducation et la création d'emplois.

À la lumière de ces défis, il faut réaffirmer avec force que la protection du droit à la vie constitue le fondement

incontournable de tout autre droit humain. Une société n'est saine et avancée que lorsqu'elle protège le caractère sacré de la vie humaine et s'efforce activement de la promouvoir.

Les considérations que j'ai présentées conduisent à penser que, dans le contexte actuel, on assiste à un véritable « court-circuit » des droits humains. Le droit à la liberté d'expression, à la liberté de conscience, à la liberté religieuse et même à la vie subissent des restrictions au nom d'autres droits dits nouveaux, avec pour conséquence que tout le système des droits humains perd de sa vigueur, laissant place à la force et à l'oppression. Cela se produit lorsque chaque droit devient autoréférentiel et surtout lorsqu'il perd son lien avec la réalité des choses, leur nature et la vérité.

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,

si saint Augustin souligne la coexistence de la cité céleste et de la cité terrestre jusqu'à la fin des temps, notre époque semble plutôt encline à nier le « droit de citoyenneté » à la cité de Dieu. Seule semble exister la cité terrestre, enfermée exclusivement à l'intérieur de ses frontières. La recherche des seuls biens immanents mine cette « tranquillité de l'ordre » [11: Cf. S. Augustin, De Civ. Dei, XIX, 13.] qui, pour Augustin, constitue l'essence même de la paix, qui concerne autant la société et les nations que l'âme humaine, et qui est essentielle à toute coexistence civile. En l'absence d'un fondement transcendant et objectif, seul l'amour de soi prévaut, jusqu'à l'indifférence envers Dieu qui gouverne la cité terrestre. [12: Cf. S. Augustin, De Civ. Dei, XIV, 28.] [12] Cependant, comme le note Augustin, « telle est la stupidité de l'orgueil chez ces hommes qui prétendent trouver le souverain bien ici-bas et le principe de leur félicité en eux-mêmes ». [13: Cf. S. Augustin, De Civ. Dei, XIX, 4.4.] [13]

L'orgueil obscurcit la réalité elle-même et l'empathie envers le prochain. Ce n'est pas un hasard si à l'origine de tout conflit se trouve toujours une racine d'orgueil. Comme j'ai eu l'occasion de le rappeler dans le Message pour la Journée Mondiale de la Paix, « on perd alors tout réalisme, cédant à une représentation partielle et déformée du monde, sous le signe des ténèbres et de la peur », [14: Message pour la 59e Journée mondiale de la paix (8 décembre 2025).] ouvrant ainsi la voie à la logique de l'affrontement, prélude à toute guerre.

Nous le voyons dans de nombreux contextes, à commencer par la poursuite de la guerre en Ukraine, avec le fardeau des souffrances infligées à la population civile. Face à cette situation dramatique, le Saint-Siège réaffirme avec détermination l'urgence d'un cessez-le-feu immédiat et d'un dialogue animé par une recherche sincère de voies susceptibles de conduire à la paix. Je lance un appel pressant à la communauté internationale pour qu'elle ne relâche pas ses efforts afin de trouver des solutions justes et durables pour protéger les plus fragiles et redonner espérance aux populations touchées, en renouvelant la pleine disponibilité du Saint-Siège à accompagner toute initiative favorisant la paix et la concorde.

De même, nous le constatons en Terre Sainte où, malgré la trêve annoncée en octobre, la population civile continue de subir une grave crise humanitaire qui s'ajoute aux souffrances déjà endurées. Le Saint-Siège accorde une attention particulière à toute initiative diplomatique visant à garantir aux Palestiniens de la bande de Gaza un avenir de paix et de justice durables sur leur propre terre, ainsi qu'à l'ensemble du peuple palestinien et à l'ensemble du peuple israélien. En particulier, la solution à deux États reste la perspective institutionnelle qui répond aux aspirations légitimes des deux peuples, alors que l'on constate malheureusement une augmentation des violences en Cisjordanie perpétrées contre la population civile palestinienne qui a le droit de vivre en paix sur sa propre terre.

L'aggravation des tensions dans la mer des Caraïbes et le long des côtes américaines du Pacifique suscite également une vive inquiétude. Je souhaite renouveler mon appel pressant à rechercher des solutions politiques pacifiques à la situation actuelle, soucieux du bien commun des populations et non de la défense d'intérêts partisans.

Cela vaut tout particulièrement pour le Venezuela, compte tenu des récents développements. Je renouvelle à cet égard mon appel à respecter la volonté du peuple vénézuélien et à s'engager en faveur de la protection des droits humains et civils de chacun et de la construction d'un avenir stable et harmonieux. Il pourra trouver l'inspiration dans l'exemple de ses deux enfants que j'ai eu la joie de canoniser en octobre dernier, José Gregorio Hernández et Sœur Carmen Rendiles, pour construire une société fondée sur la justice, la vérité, la liberté et la fraternité, et ainsi sortir de la grave crise qui frappe le pays depuis de nombreuses années.

D'autres crises parsèment le paysage mondial. Je fais tout d'abord référence à la situation dramatique en Haïti, marquée par toutes sortes de violences, du trafic d'êtres humains, aux exils forcés et aux enlèvements. À ce propos, j'exprime le souhait que, avec le soutien nécessaire et concret de la Communauté internationale, le pays puisse au plus vite franchir les étapes nécessaires pour rétablir l'ordre démocratique, mettre fin à la violence et parvenir à la réconciliation et à la paix.

Nous ne pouvons pas non plus oublier la situation qui touche depuis des décennies la région africaine des Grands Lacs, en proie à des violences qui ont fait de nombreuses victimes. J'encourage les parties concernées à rechercher une solution définitive, juste et durable, qui mette fin à un conflit qui dure depuis trop longtemps. De même, je pense à la situation au Soudan, transformé en un vaste champ de bataille, et à l'instabilité politique qui persiste au Soudan du Sud, le plus jeune pays de la famille des nations, né à la suite du référendum il y a quinze ans.

Nous ne pouvons pas non plus passer sous silence l'intensification des signes de tension en Asie orientale, en exprimant le souhait que toutes les parties concernées adoptent une approche pacifique et dialoguante face aux questions litigieuses qui sont source de conflits potentiels.

Je pense tout particulièrement à la grave crise humanitaire et sécuritaire qui frappe le Myanmar, aggravée par le tremblement de terre dévastateur du mois de mars dernier. Avec une vigueur renouvelée, j'adresse un appel pour que soient courageusement choisies les voies de la paix et du dialogue inclusif, garantissant à tous un accès juste et rapide aux aides humanitaires. Pour être authentiques, les processus démocratiques doivent s'accompagner de la volonté politique de poursuivre le bien commun, de renforcer la cohésion sociale et de promouvoir le développement intégral de toute personne.

Dans bon nombre de ces scénarios, nous remarquons, comme le souligne Augustin, que l'idée centrale est toujours que la paix n'est possible que par la force et sous l'effet de la dissuasion. Or la guerre se contente de détruire, tandis que la paix exige un effort continu et patient de construction et une vigilance constante. Cet effort interpelle tout le monde, à commencer par les pays possédant des arsenaux nucléaires. Je pense en particulier à l'importance de donner suite au traité New START, qui expire en février prochain. Le danger est que l'on se laisse au contraire entraîner dans course à la production d'armes toujours plus sophistiquées, notamment grâce à l'intelligence artificielle. Cette dernière est un outil qui nécessite une gestion adéquate et éthique, ainsi que des cadres normatifs axés sur la protection de la liberté et la responsabilité humaine.

Chers ambassadeurs,

malgré le tableau dramatique que nous avons sous les yeux, la paix reste un bien difficile mais possible. Comme le rappelle Augustin, elle « est la fin de notre bien », [15: S. Augustin, De Civ. Dei, XIX, 11.] car elle est la fin même de la cité de Dieu, à laquelle nous aspirons, même inconsciemment, et dont nous pouvons goûter l'anticipation dans la cité terrestre. Au cours de notre pèlerinage sur cette terre, elle exige humilité et courage. L'humilité de la vérité et le courage du pardon. Dans la vie chrétienne, ceux-ci sont représentés par Noël, où la Vérité, le Verbe éternel de Dieu, se fait humble chair, et par Pâques où le Juste condamné pardonne à ses persécuteurs, leur donnant Sa vie de Ressuscité.

À y regarder de plus près, les signes d'une espérance courageuse ne manquent pas aujourd'hui non plus, et ils doivent être constamment soutenus. Je pense par exemple aux accords de Dayton qui, il y a trente ans, ont mis fin à la guerre sanglante en Bosnie-Herzégovine et qui, malgré les difficultés et les tensions, ont ouvert la voie à un avenir plus prospère et harmonieux. Je pense également à la Déclaration commune de paix entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, signée en août dernier et qui, espérons-le, permettra d'ouvrir la voie à une paix juste et durable dans le Caucase du Sud, en résolvant les problèmes encore en suspens de manière satisfaisante pour les deux parties. Par analogie, je pense à l'engagement dont ont fait preuve ces dernières années les Autorités vietnamiennes pour améliorer les relations avec le Saint-Siège et les conditions dans lesquelles l'Église opère dans le pays. Ce sont là autant de germes de paix qui doivent être cultivés.

Le mois d'octobre prochain marquera le huitième centenaire de la mort de saint François d'Assise, un homme de paix et de dialogue, universellement reconnu même par ceux qui n'appartiennent pas à l'Église catholique. Sa vie est lumineuse parce qu'elle a été animée par le courage de la vérité et la conscience qu'un monde pacifique se construit à partir d'un cœur humble, tourné vers la cité céleste. Je souhaite à chacun d'entre nous un cœur humble et bâtisseur de paix, ainsi qu'à tous les habitants de nos pays en ce début d'année.

Merci